

**Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 MARS 2023

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de communes aux heures habituelles d'ouverture et sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://www.auray-quiberon.fr/aqta/actes-administratifs-228.html>

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars à neuf heures trente, le Bureau communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, au Centre Socio-culturel de Landaul.

Etaients présents : Annie AUDIC, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Hervé CAGNARD, Jean Luc CHIFFOLEAU, Alain DONY, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Claude JARNO, François LE COTILLEC, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Claire MASSON, Yves NORMAND, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO.

Absent ayant donné pouvoir : Fabrice ROBELET à Philippe LE RAY.

Absents excusés : Hélène CODA POIREY, Franck VALLEIN.

Parmi les Maires invités sont présents : Sandrine CADORET, Diane HINGRAY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, Dominique OLLIVIER-FRANKEL.

Membres en exercice : 24	Présents : 21	Votants : 22
--------------------------	---------------	--------------

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Délibération N°	Titre / Vote	Objet
2023DB/08	Désignation du secrétaire de séance <i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>	Approuve la nomination de M. Alain DONY comme Secrétaire de séance.
2023DB/09	Adoption du relevé des décisions <i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>	Adopte le relevé des décisions de la séance du 27 janvier 2023.
2023DB/10	Garantie d'emprunt en faveur d'Aiguillon Construction pour l'opération "rue Leclerc" de construction de 13 logements locatifs sociaux à Pluvigner <i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>	DECIDE : - d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts PLAI (Prêt locatif Aidé d'Intégration), PLAI Foncier, PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), PLUS Foncier et PHB (Prêt Haut de Bilan), d'un montant total de 1 911 833 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°143863 constitué de 5 lignes de prêts, et destiné à financer la construction de 13 logements locatifs sociaux pour l'opération « rue Leclerc » à Pluvigner ; - de dire que le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération ; - de préciser que la garantie est apportée aux conditions suivantes : · la garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble

		<p>des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> · sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ; - de s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ; - d'autoriser M. le Président à prendre toute mesure et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
2023DB/11	<p align="center">Garantie d'emprunt en faveur d'Aiguillon Construction pour l'opération "rue Tenat Er Velin" de construction de 30 logements locatifs sociaux à Erdeven</p> <p align="center"><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts PLAI (Prêt locatif Aidé d'Intégration), PLAI Foncier, PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLUS Foncier, d'un montant total de 4 210 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°143609 constitué de 4 lignes de prêts, et destiné à financer la construction de 30 logements locatifs sociaux pour l'opération « rue Tenat Er Velein » à Erdeven ; - de dire que le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération ; - de préciser que la garantie est apportée aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> · la garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ; · sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ; - de s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ; - d'autoriser M. le Président à prendre toute mesure et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
2023DB/12	<p align="center">Garantie d'emprunt en faveur d'Espace Habitat pour l'opération "Résidence de l'Océan" relative à l'acquisition en VEFA de 3 logements locatifs sociaux à La Trinité-sur-Mer</p> <p align="center"><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement des prêts PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), PLAI Foncier, PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), PLUS Foncier et Prêt Booster, d'un montant total de 348 600 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°139219 constitué de 5 lignes de prêts, et destiné à financer l'acquisition en VEFA de 3 logements locatifs sociaux pour l'opération « Résidence de l'Océan » à La Trinité-sur-Mer ; - de dire que le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération ; - de préciser que la garantie est apportée aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> · la garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ; · sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se

		<p>substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - de s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ; - d'autoriser M. le Président à prendre toute mesure et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
--	--	--

Membres en exercice : 24	Présents : 22	Votants : 23
--------------------------	---------------	--------------

Etaients présents : Annie AUDIC, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Hervé CAGNARD, Jean Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Alain DONY, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Claude JARNO, François LE COTILLEC, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Claire MASSON, Yves NORMAND, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO.

Absent ayant donné pouvoir : Fabrice ROBELET à Philippe LE RAY.

Absent excusé : Franck VALLEIN.

Parmi les Maires invités sont présents : Sandrine CADORET, Diane HINGRAY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, Dominique OLLIVIER-FRANKEL.

Délibération N°	Titre / Vote	Objet
2023DB/13	<p align="center">Subventions aux associations 2023 inférieures à 23 000 euros</p> <p align="center"><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'abroger partiellement la délibération n°2022BD/09 du Bureau communautaire en date du 18 mars 2022 en ce qu'elle approuve, pour les subventions de moins de 23 000 euros, les modèles de convention type d'attribution de subventions aux associations, de convention d'objectifs et de convention pluriannuelle d'objectifs ; - d'attribuer les subventions dont les montants et les bénéficiaires concernés sont présentés dans le tableau ci-dessous ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Culture	Montant proposé	Montant voté
	123 000 €	123 000 €
Garatoi !	1 500 €	1 500 €
Comité d'organisation presqu'île Breizh	10 000 €	10 000 €
Comité jumelage de Quiberon – Salon du livre	500 €	500 €
Escales photos, festival du Mor Braz	2 000 €	2 000 €
Klam records	8 000 €	8 000 €
Le chant de la Terre	1 000 €	1 000 €
Compagnie Les divers gens	1 000 €	1 000 €
Les Voix des Cairns	5 000 €	5 000 €
Loco'Art	500 €	500 €
Lok'en bulles	500 €	500 €
Les Milles Musicaux - Mané Roul'arts	5 000 €	5 000 €
Paka Festival	3 000 €	3 000 €
Comité des fêtes de Houat	500 €	500 €
Spectacles Yvon Nicolazic	3 000 €	3 000 €

Bagad Ronsed Mor	9 000 €	9 000 €
Bagad Arvorizion Karnag	1 500 €	1 500 €
Bagad Avel Hun Tadeu	1 500 €	1 500 €
Bagad Bleidi Kamorh	1 500 €	1 500 €
Bagad Kevrenn Alré	9 000 €	9 000 €
Autrefois Etel et sa Région	8 000 €	8 000 €
Confédération Kenleur	10 000 €	10 000 €
Ecomusée de Saint-Dégan - Nature et Tradition en Pays d'Auray	8 000 €	8 000 €
Association Jazz Salé	1 000 €	1 000 €
Festival Terraqué	5 000 €	5 000 €
La Vie en Livres	500 €	500 €
Lever de Rideaux	500 €	500 €
Saint Phil en art	1 000 €	1 000 €
Association immobilière Morbihannaise	20 000 €	20 000 €
Association du festival des iles du Ponant	5 000 €	5 000 €
Développement économique	28 700 €	28 700 €
ADIE Association pour le Droit à l'Initiative Economique	2 000 €	2 000 €
Comice agricole des cantons de Belz et de Quiberon	1 000 €	1 000 €
CPME Morbihan	2 000 €	2 000 €
Entreprendre au féminin Bretagne	2 000 €	2 000 €
CIO - Forum des métiers du Pays d'Auray	700 €	700 €
La Fabrique Du Loch	10 000 €	10 000 €
Parcours entreprendre	2 500 €	2 500 €
Pôle Economie Positive, Sociale et solidaire sur le territoire du Pays d'Auray	5 000 €	5 000 €
Carrefour des entrepreneurs (BGE 56) BUS ENTREPRENEURIAT POUR TOUS	500 €	500 €
Carrefour des entrepreneurs (BGE 56) CitésLabBGE	3 000 €	3 000 €
Divers	31 800 €	31 800 €
L'Argonaute	10 000 €	10 000 €
Les Coraux	1 000 €	1 000 €
Terre Atlantique Sport et Loisirs	800 €	800 €
Conseil de Développement du Pays d'Auray	20 000 €	20 000 €
Insertion/Solidarités	16 870 €	16 870 €
Conseil Départemental de l'accès au Droit du Morbihan	10 870 €	10 870 €
Fleur de Bouchons 56	1 500 €	1 500 €
SAGARIS	1 000 €	1 000 €
Agora services	2 000 €	2 000 €
La Bécane	1 500 €	1 500 €
Petite Enfance / Jeunesse	6 000 €	6 000 €
Face Morbihan	2 000 €	2 000 €
Cap Avenir	1 000 €	1 000 €
Ludothèque d'Auray "La Marelle"	1 500 €	1 500 €
Maison d'assistantes maternelles Les P'tites fripouilles	1 500 €	1 500 €

PCAET	6 000 €	6 000 €
Le cap des possibles	5 000 €	5 000 €
La Belle Porte	1 000 €	1 000 €
Prévention Valorisation des Déchets	2 400 €	2 400 €
Lok An Hool	1 200 €	1 200 €
Les Mains dans le Sable	1 200 €	1 200 €
Sport	143 800 €	143 800 €
Nautisme et manifestations en lien avec l'eau		
Association Sportive et Nautique de Quiberon (championnat de France de Voile course au large des bateaux figaro 3)	2 000 €	2 000 €
Association Sportive et Nautique de Quiberon (soutien au projet associatif de l'école de voile)	5 000 €	5 000 €
Comité départemental de voile du Morbihan - C.D.V. 56	3 000 €	3 000 €
Société nautique de la Trinité-sur-Mer	5 000 €	5 000 €
Yacht Club de Carnac	4 000 €	4 000 €
Yacht Club de Quiberon (aide au fonctionnement et à l'organisation de régates)	3 500 €	3 500 €
Yacht Club de Quiberon (championnat de France de Voile course au large des bateaux figaro 3)	2 000 €	2 000 €
SNSM Etel	2 000 €	2 000 €
SNSM La Trinité sur Mer	2 000 €	2 000 €
SNSM Presqu'île de Quiberon	2 000 €	2 000 €
Presqu'île Kite club	1 000 €	1 000 €
"CKC Auray" Club de Canoë Kayak d'Auray (Mérathon + animations sports pour tous)	500 €	500 €
"CKC Auray" Club de Canoë Kayak d'Auray (promotion de l'accès des jeunes, des femmes, des personnes en situation de léger handicap à la pratique des sports de pagaie)	500 €	500 €
Auray Natation	1 500 €	1 500 €
Pays d'Auray Triathlon	1 500 €	1 500 €
Quiberon Atlantique Natation	2 000 €	2 000 €
Quiberon triathlons	3 000 €	3 000 €
Aloha Sauvetage Secourisme	1 500 €	1 500 €
Team Sport Nature	500 €	500 €
Les mouettes sportives trinitaines	500 €	500 €
Club Kiwanis - club d'Auray	2 000 €	2 000 €
Ville Auray Voiliers	300 €	300 €
Course à pied		
Courir Auray Vannes	1 500 €	1 500 €
CIMA	5 000 €	5 000 €
Comité départemental handisport du Morbihan	4 000 €	4 000 €
Sports collectifs et sports de salle		
Pays d'Auray Rugby Club	13 000 €	13 000 €
Patronage Laïque d'Auray Gymnastique	13 000 €	13 000 €
Patronage Laïque et Cheminots d'Auray	3 000 €	3 000 €

Pays Auray Handball (Crach-Auray-Pluneret-Plumergat-Pluvigner-Sainte-Anne d'Auray)	13 000 €	13 000 €
Vélo		
Auray VTT	1 500 €	1 500 €
Camors VTT	1 000 €	1 000 €
Road runner Handi-sport	5 000 €	5 000 €
Comité Manche Océan	1 500 €	1 500 €
Tennis		
Tennis Club d'Auray	20 000 €	20 000 €
Tennis Club CARNAC Beaumer	15 000 €	15 000 €
Autres		
Comité départemental de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP 56)	500 €	500 €
UNSSM56 (Union Nationale Sport Scolaire Morbihan)	1 500 €	1 500 €
Tourisme		
Tonnerre de Brest	1 500 €	1 500 €
Comité régional de la conchyliculture (CRC) de Bretagne Sud	2 500 €	2 500 €
Leenan Head	4 000 €	4 000 €
Mod kozh navires traditionnels de Saint Goustan	3 000 €	3 000 €
Fifty Fifty Sail	5 000 €	5 000 €

Délibération N°	Titre / Vote	Objet
2023DB/14	Attribution d'une bourse à projets jeunes inférieure à 23 000 euros <i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>	DECIDE : - d'attribuer une bourse à projet jeunes de 1 500 € aux bénéficiaires Aymeric MAS et Corentin LE BORGNE DUVAL afin de leur permettre de réaliser le 26 mars 2023 un Contest sur la Commune d'Auray ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent, notamment les conventions avec les bénéficiaires subventionnés.
2023DB/15	Convention d'attribution d'une bourse à projet avec l'association Pouic Team - Avenant n°1 <i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>	DECIDE : - d'autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectif et de financement signée le 23 avril 2021 avec l'association Pouic Team afin de prolonger la convention jusqu'à décembre 2023 ; - et d'autoriser M. le Président à signer tout acte y afférent.
2023DB/16	Attribution de subventions inférieures à 23 000 euros dans le cadre du dispositif des Bourses Sportives <i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>	DECIDE : - d'attribuer les bourses d'initiative sportive dont les montants et les bénéficiaires concernés sont présentés dans le tableau ci-dessous ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent, notamment les conventions avec les bénéficiaires subventionnés.

		Montant proposé	Montant voté
SPORT			
Bourse d'initiative sportive			
202XBS03	Elouen ARNAUD	1 500 €	1 500 €
202XBS04	Marion DECLEF et Manolo GESLIN-GRIMAUD	2 000 €	2 000 €

Délibération N°	Titre / Vote	Objet
2023DB/17	Attribution de subventions inférieures à 23 000 euros dans le cadre du dispositif des Classes Nautiques <i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>	DECIDE : - d'attribuer des subventions dans le cadre du dispositif des Classes nautiques dont les montants et les bénéficiaires sont présentés dans le tableau ci-dessous ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent, notamment les conventions avec les bénéficiaires subventionnés.

		Montant proposé	Montant voté
SPORT			
Classes nautiques			
2023CN04	<i>L'école du Sacré Cœur de Brec'h</i>	586 €	586 €
202XCN05	<i>L'école Primaire publique de L'Encre Bleue de Landévant</i>	1 023 €	1 023 €
202XCN06	<i>L'école le Cheval Blanc à St Anne d'Auray</i>	1 080 €	1 080 €

Délibération N°	Titre / Vote	Objet
2023DB/18	Avenant Convention Cap Ressourcerie <i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>	DECIDE : - d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre l'association Cap Ressourcerie et la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.